

Novembre
2016

BÂTIMENT DURABLE

Synthèse annuelle 2015



La rénovation énergétique des logements en Grand Est



GIE Réseau des CERC
Cellules Economiques Régionales
de la Construction



AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Chiffres clés

	Grand Est	
	Chiffres 2015	Evolution 1 an
Nombre de CITE (Crédit d'impôt) accordés	56 084	-2%
Nombre de logements engagés dans le Dispositif « Habiter Mieux » (Précarité énergétique)	5 875	-6%
Nombre d'Eco-Ptz (Prêt à Taux Zéro) accordés	2 268	-23%
Nombre d'Eco-PLS (Prêt Logement Social) engagés	5 907	+36%
Nombre d'entreprises ayant le signe RGE	5 529	+100%
Nombre de demandes traitées par les EIE (Espace Info Energie) ADEME / ADIL départementales Grand Est*	15 567 / 3 972	+2% / -2%
CEE (Certificats d'Economies d'Energie) délivrés	4 756 GWh cumac	-55%
Nombre de logements neufs construits	21 600	-4%
Surfaces de bâtiments non résidentiels construites	1 722 505 m ²	-13%

* Demandes concernant uniquement l'amélioration énergétique et les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Objectif du Schéma Régional Climat Air Energie en rénovation

Alsace objectifs 2050 :

- 19 000 logements/an

Champagne-Ardenne objectifs 2050 :

- 128 000 maisons
- 104 000 logements HLM

Lorraine objectifs 2020 :

- 30% logements sociaux
- 20% logements autres

CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique

Eco-PTZ

Dispositif « Habiter Mieux »

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

PRIS : Point Rénovation Info Service.

Plus d'informations p.6

Plus d'informations p.7

Plus d'informations p.8

Plus d'informations p.9

Plus d'informations p.11

Plus d'informations p.12



Le **crédit**

d'impôts (CITE) est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour des travaux de rénovation partielle ou globale

L'**éco-PTZ**

(Eco Prêt à Taux Zéro) concerne un nombre plus limité de ménages, pour des travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen

Le **PTZ** d'abord appelé Prêt à 0% puis NPTZ puis PTZ+, réintroduit la possibilité de financer des acquisitions dans l'ancien, sous condition de travaux et de localisation

Le dispositif **Habiter Mieux**

permet d'accompagner fortement les ménages modestes grâce aux financements de l'ANAH

« **Je rénove BBC** »

est un dispositif régional alsacien permettant une rénovation globale, programme clos au 31/12/2014

« **Contrat Climat Energie** »

est un dispositif régional lorrain d'accompagnement dans la réalisation d'audit thermique complet et dans la rénovation de maisons

L'**éco-PLS** (Eco Prêt

Logement Social) est un dispositif national permettant de financer la rénovation dans le logement social

La **T.V.A à taux réduit**

s'applique aux travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements

Les dispositifs peuvent être **cumulables** sous certaines conditions

Ces dispositifs ne couvrent qu'une partie de la cible visée, par conséquent la **marge de progression est importante**

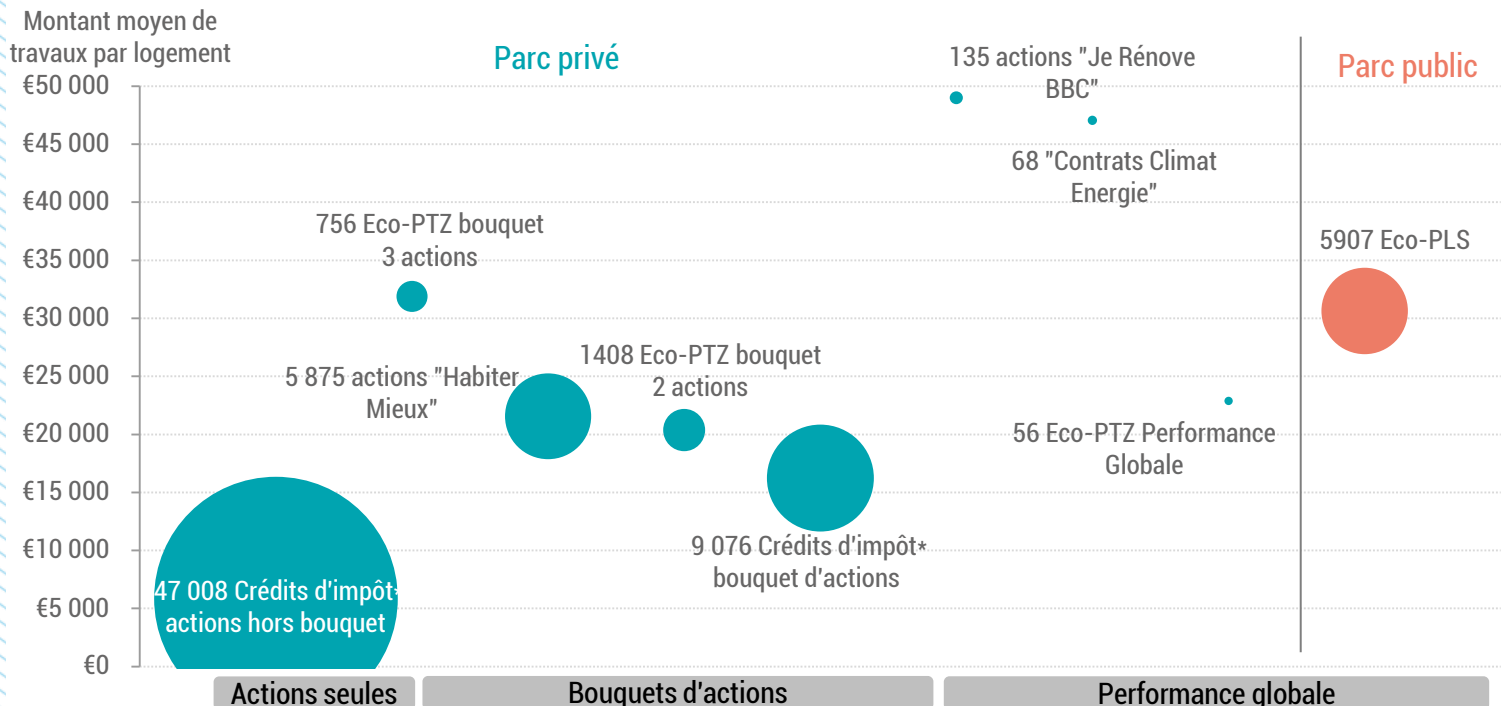
Globalement, ces dispositifs ont un impact tant d'un point de vue **énergétique,** qu'**économique**



L'essentiel des dispositifs

Le graphique ci-dessous permet d'analyser une partie du marché de la rénovation énergétique des logements en s'appuyant sur une analyse croisée des différents dispositifs incitatifs.

Bilan 2015 des dispositifs financiers pour la rénovation des logements dans le Grand Est



Action seule : il s'agit de la réalisation d'une seule rénovation : par exemple uniquement l'installation d'un équipement permettant d'optimiser la ventilation, ou uniquement l'installation d'un équipement utilisant les énergies renouvelables.

Bouquet d'actions : un bouquet d'action comprend un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration de l'efficacité énergétique du logement comme par exemple l'isolation de la toiture ET des murs, le changement d'un chauffage ET l'isolation des fenêtres et portes.

Performance globale : il faut au préalable réaliser une étude thermique qui permet de définir les travaux les plus adaptés au logement et permettant d'améliorer sa performance énergétique globale.

Des dispositifs variés pour toucher différentes cibles

Le **crédit d'impôt** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (sur les travaux 2014), près de 56 100 foyers l'ont obtenu dont près de 9 100 pour la réalisation d'un bouquet d'actions.

L'**éco-PTZ** est un dispositif dont le **montant moyen des travaux est plus élevé** que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôts. Pour le bouquet de 3 actions, le montant moyen s'élève à près de 31 900€ alors qu'il est de 20 400€ pour le bouquet de 2 actions.

Le dispositif « **Habiter Mieux** » permet d'accompagner fortement les **ménages modestes** s'ils s'engagent à réaliser des rénovations permettant une baisse de consommation énergétique d'au moins 25%, le coût moyen des travaux est donc élevé.

Le programme alsacien « **Je rénove BBC** », créé en 2011, avait pour objectif de compléter les actions déjà engagées par l'Etat (Eco-PTZ, CITE, etc.) dans le cadre du Grenelle de l'Environnement en incitant les travaux d'améliorations thermiques « enveloppe BBC » de maisons individuelles existantes. Ce programme s'est achevé le 31/12/2014.

Les « **Contrats Climat Energie** » est un dispositif lorrain d'aide aux particuliers souhaitant engager une rénovation énergétique BBC de leurs maisons, créé en 2012.

En ce qui concerne le parc public, plus de 40% des rénovations financées avec un Eco-PLS atteignent le niveau BBC Rénovation.



La rénovation du parc privé

Source : estimation CERC

Avec aides (CITE, Eco-PTZ, « Habiter Mieux », dispositifs régionaux)

→ Rénovations effectuées uniquement en 2015

11 800 à 14 100 logements privés ont été rénovés en 2015, grâce aux dispositifs d'aide.

→ Rénovations terminées en 2015

3 400 à 3 500 logements privés ont terminés une rénovation étalée en 2015, grâce aux dispositifs d'aide. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2015 se conjugue avec une ou plusieurs actions antérieures (depuis 2013), ce qui permet de terminer la rénovation énergétique en 2015.

→ Dont Rénovations performantes en 2015

5 100 à 5 510 logements privés ont été rénovés au niveau BBC Rénovation en 2015 (travaux étalés et terminés en 2015 ou travaux uniquement sur 2015) incluant les aides des dispositifs « Je rénove BBC » et les « Contrats Climat Energie ».

Sans aide

→ Rénovations effectuées ou terminées en 2015

23 900 à 25 500 rénovations ont été effectuées sans aide.

Dont : **7 800 à 8 300** rénovations performantes

Dont : **1 600 à 1 700** en auto-rénovation

Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'une méthode d'estimation développée par le Réseau des CERC. Elle se base sur des hypothèses de cumul des dispositifs, sur l'évolution du recours au crédit d'impôts en 2016 pour les travaux réalisés en 2015, mais également sur la part des rénovations énergétiques ayant recours aux dispositifs d'aide. A cette fin, la connaissance régionale mais également une analyse des études existantes (en particulier de l'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN)) ont été indispensables pour valider certaines hypothèses.

La rénovation du parc social

Source : Caisse des Dépôts

Plus de 5 900 logements sociaux

rénovés en 2015, dont 2 447 en niveau BBC-rénovation

Au 1^{er} janvier 2015, la région Grand Est recensait 416 000 logements sociaux.

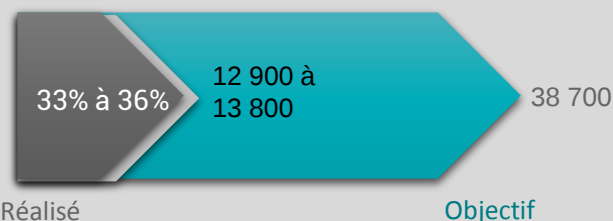
5907 logements ont bénéficié d'un Eco-PLS pour des travaux de rénovation en 2015, dont 41% en niveau BBC-Rénovation.

Ces rénovations ont généré près de 181 millions d'€ de travaux.



Objectif SRCAE

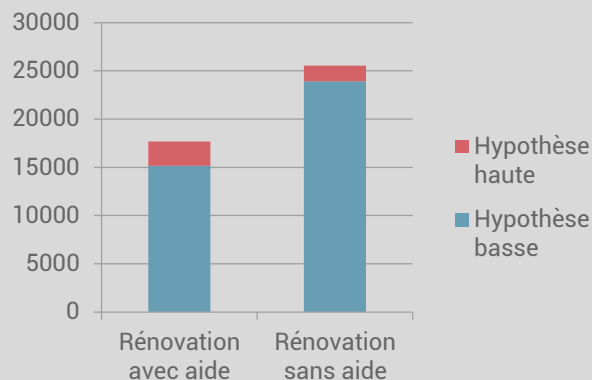
38 700 logements privés entièrement rénovés (rénovations performantes) par an



Les indicateurs retenus pour estimer le nombre de logements entièrement rénovés sont les Eco-PTZ performance globale, les Crédits d'impôt avec au moins 2 isolations thermiques, le dispositif « Je rénove BBC » et les « Contrats Climat Energie ».

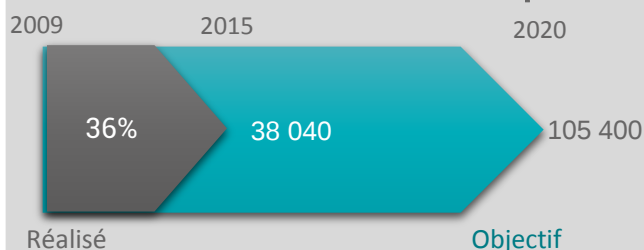
Logements rénovés en 2015 dans le Grand-Est

Source : estimations CERC



Objectif parc social

9 600 logements sociaux rénovés par an





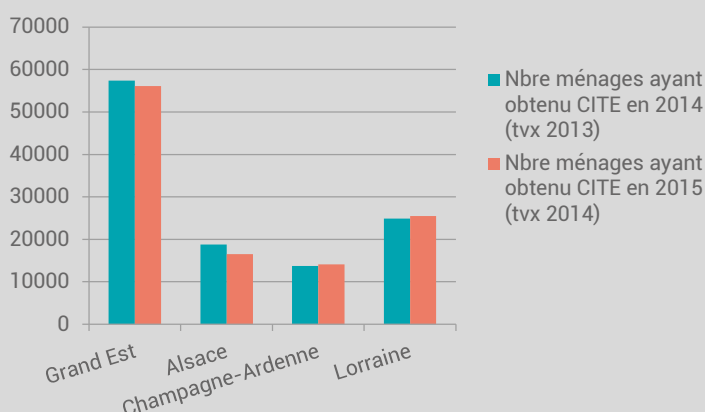
Le crédit d'impôt Un dispositif très sollicité

Source : DGFIP

◆ **56 084 ménages** ont obtenu un CITE en 2015 (-2% en 1 an)

◆ **93 585 actions** réalisées avec l'aide du CITE (+6% en 1 an)

Evolution du nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt



Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt pour des dépenses de travaux effectuées :

- Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2014 (CIDD)
- Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2014 (CITE)

Montant moyen des dépenses de travaux effectuées :

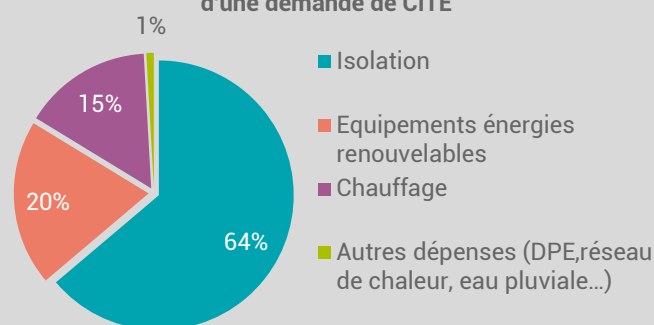
- Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2014 (CIDD)
- Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2014 (CITE)

◆ 1€ de crédit d'impôt distribué a généré 3,69€ de travaux

83 M€ de crédit d'impôt distribué

305 M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un CITE

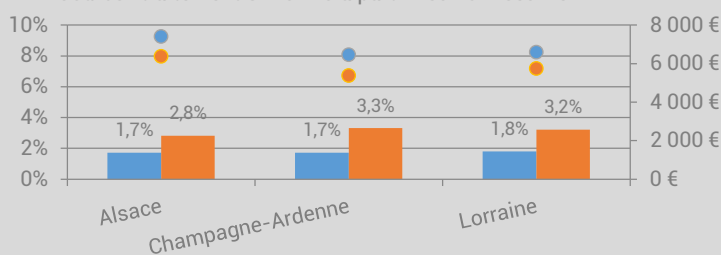
Travaux concernés par les actions ayant fait l'objet d'une demande de CITE



Répartition des actions réalisées en 2014

Unité : nombre d'actions réalisées

Source : traitement GIE CERC à partir des données DGFIP

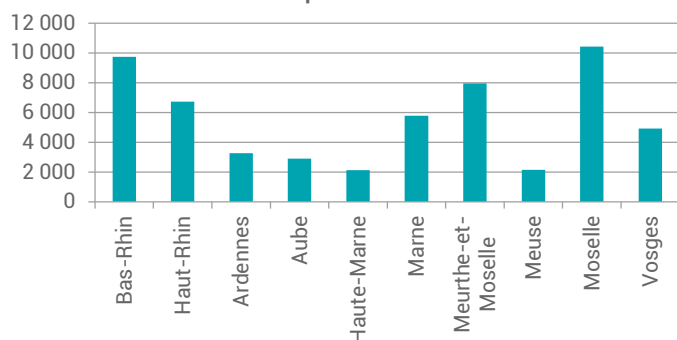


212 671 actions réalisées grâce au crédit d'impôt depuis 2012

Pour un montant d'1 020 M€ de travaux

Le nombre de ménages ayant bénéficié d'un CITE a légèrement diminué en raison de la baisse en Alsace. 88% des demandes de CITE ont été accordées en 2015 pour des travaux réalisés en 2014, laissant 12% des demandes sans suite en raison de travaux non éligibles par le CITE. Les travaux réalisés par le biais du CITE concernent surtout l'isolation.

Répartition des ménages ayant bénéficié d'un CITE par département



Le nombre de demandes de Crédit d'impôt a augmenté entre le passage du CIDD au CITE mais le montant des travaux est réduit.

L'évolution du dispositif concerne les conditions d'obtention, le plafond de ressources étant supprimé et un taux unique de 30% quelle que soit la nature des travaux éligibles étant ajouté.

19% des CITE du Grand Est ont été accordés en Moselle, 17% dans le Bas-Rhin.

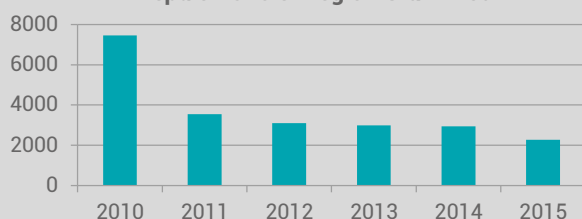


L'éco-PTZ Cible une rénovation plus globale

Source : SGFGAS

- ◆ **2 268 logements rénovés en 2015** grâce à l'Eco-PTZ (-23% en 1 an)
 - dont 31% datant d'avant 1949, 71% d'avant 1974 et 29% de 1974 à 1989
 - dont 90% pour des propriétaires

Evolution du nombre d'Eco-PTZ accordés depuis 2010 en région Grand Est



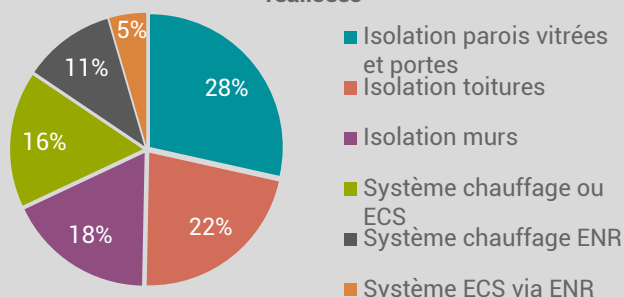
- ◆ En moyenne 1€ d'éco-PTZ distribué génère 1,31€ de travaux

42,7	M€ d'éco-PTZ distribués
55,6	M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un Eco-PTZ

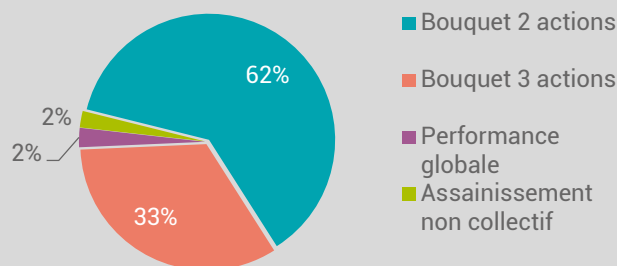
22 312 éco-PTZ depuis 2010

Pour un montant de 506 M€ de travaux

Travaux concernés par les actions d'éco-PTZ réalisées

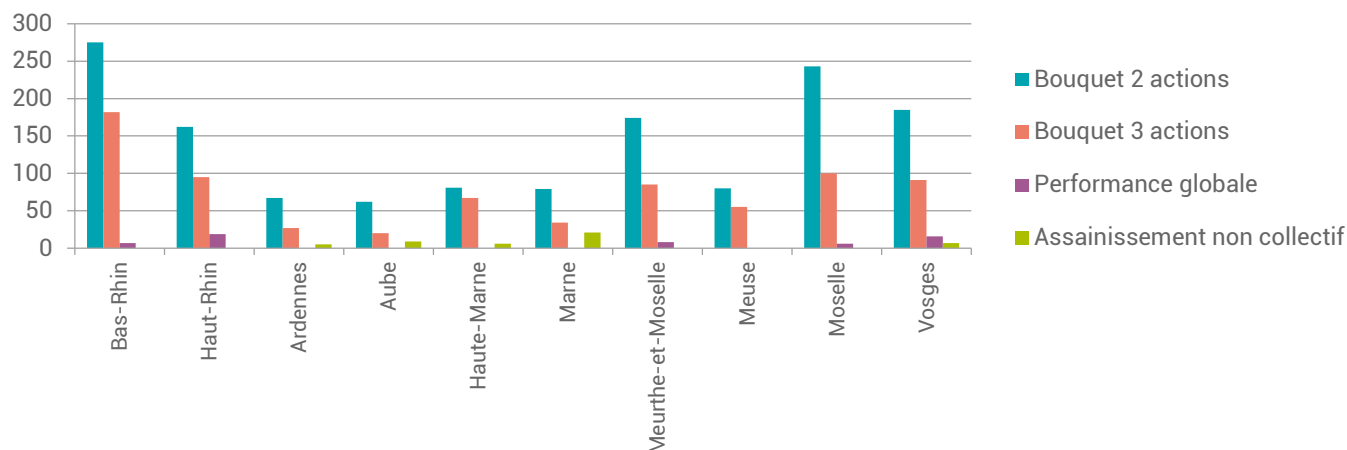


Répartition des éco-PTZ distribués par type de travaux réalisés



A ses débuts, l'Eco-PTZ a suscité beaucoup d'intérêts. Très vite les demandes se sont amenuisées puis ont stagné pendant 3 ans. En 2015, le dispositif a été une nouvelle fois moins sollicité que les autres années. Les annonces de modifications des conditions d'attribution du prêt peuvent entraîner une attente auprès des particuliers qui souhaitent bénéficier des nouvelles modalités.

Répartition des éco-PTZ distribués par type de travaux réalisés et par département



20% des Eco-PTZ de la région Grand Est ont été distribués dans le Bas-Rhin, 15% en Moselle et 13% dans les Vosges. Dans les départements alsaciens et 3 départements lorrains, aucun éco-PTZ assainissement non collectif n'a été octroyé et dans les départements champardennais et la Meuse, aucun éco-PTZ performance globale n'a été accordé.



Le programme « Habiter Mieux » Cible les propriétaires modestes

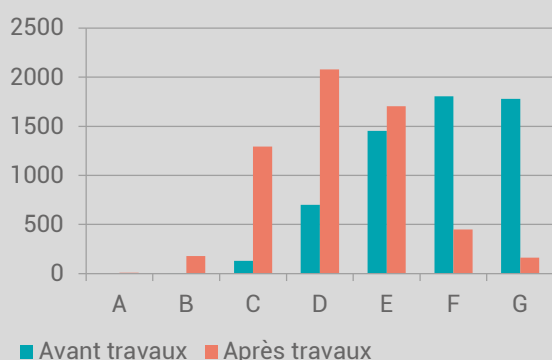
Source : ANAH / DREAL Grand Est

◆ 5 875 logements engagés dans le programme
« Habiter Mieux » en 2015 (-6% en 1 an)

◆ 127 M€ de travaux réalisés (-7% en 1 an)

◆ Montant des travaux : 21 557€/logement en moyenne
→ dont 58 634€/logement en moyenne pour les
propriétaires bailleurs
→ dont 19 352€/logement en moyenne pour les
propriétaires occupants

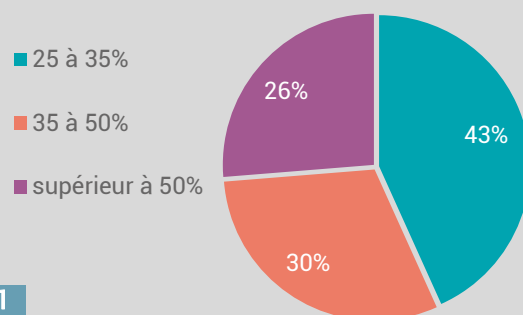
Répartition des logements par étiquette
énergétique, avant et après travaux



18 152 logements concernés depuis 2011

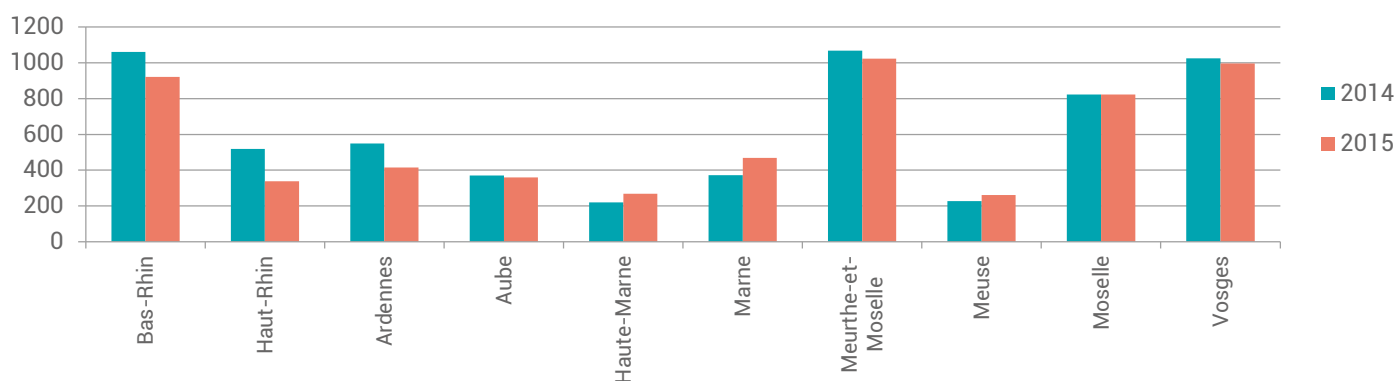
Pour un montant de 388 M€ de travaux

Répartition des logements du programme
"Habiter Mieux" par gain énergétique réalisé grâce
aux travaux



5 875 logements étaient engagés dans le programme « Habiter Mieux » en 2015, dont 90% occupés par des propriétaires et dont 74% ont des ressources très modestes. Le coût moyen des travaux s'élève à 21 557€ par logement soit une réalisation totale de travaux à hauteur de 127 millions d'euros.

Evolution du nombre de logements concernés par le programme "Habiter Mieux" de l'ANAH, par département



La Meurthe-et-Moselle et les Vosges comptent chacun 17% des logements concernés de la région Grand Est, le Bas-Rhin 16% et le Haut-Rhin 6%.

Le département du Haut-Rhin enregistre la plus forte diminution du nombre de logements concernés par le programme « Habiter Mieux » : -35%, suivi de près par les Ardennes : -24%.

Le dispositif a été plus sollicité dans 3 départements en 2015 : la Haute-Marne (+22%), la Marne (+26%) et la Meuse (+15%). En Moselle, le nombre de logements est équivalent à celui de 2014.



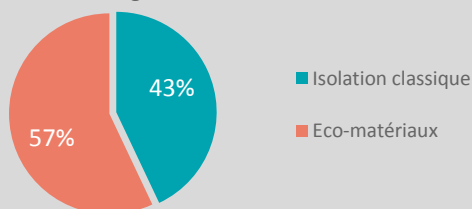
« Je rénove BBC » Le dispositif alsacien

Source : Région Grand Est, EDF, ES

**438 logements aidés depuis 2011
pour des travaux**

**Un montant d'aides de 3,5 millions d'euros
pour des travaux**

Travaux concernés par les actions des aides du
Programme "Je rénove BBC"



- ◆ 135 aides travaux en 2015
- ◆ 1 142 898€ d'aides
- ◆ 129 aides pour les études et l'accompagnement en 2015, 422 depuis 2011
- ◆ 616 358€ d'aides depuis 2011

« Contrats Climat Energie » Le dispositif lorrain

Source : Région Grand Est

**240 logements aidés depuis 2012
pour des travaux**

**Un montant d'aides de 2,4 millions d'euros
pour des travaux**

**12,5 millions d'euros de travaux
Entre 2012 et 2015**

**3,2 millions d'euros de travaux
En 2015**

- ◆ 68 aides travaux en 2015
- ◆ 275 570€ d'aides
- ◆ 237 aides pour les audits et l'accompagnement en 2015, 719 depuis 2012
- ◆ 927 814€ d'aides depuis 2012

Les Certificats d'Économies d'Énergie

Source : DREAL Grand Est

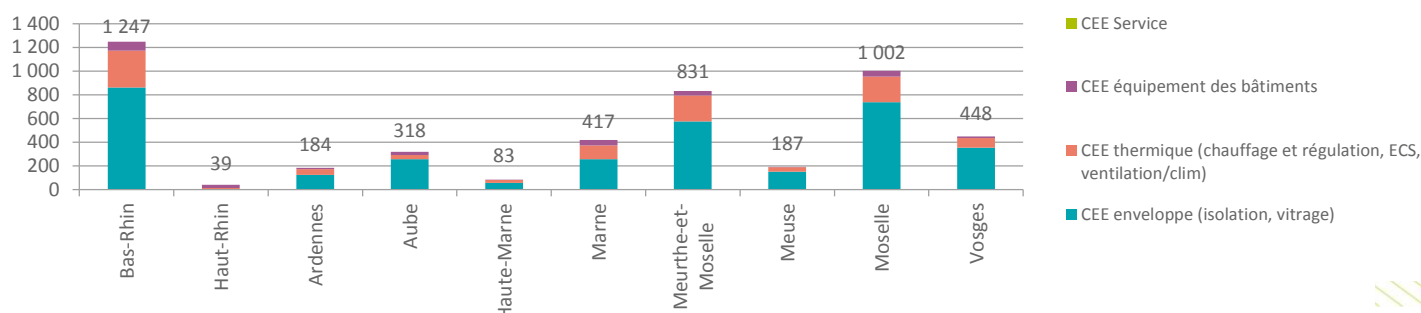
Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergies appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobile). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

CEE accordés dans le secteur du bâtiment résidentiel En 2015	Grand Est	Evolution 15/14	France	Part Grand Est / France
Volume en GWh cumac	4 756	-55%	47 539	10%

4 756 GWh cumac (cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit) de certificats d'économies d'énergie ont été délivrés en 2015 dans le Grand Est, soit 10% du volume total français. Sur ces 4 756 GWh cumac issus d'opérations dans le résidentiel, 71% concernent des travaux d'enveloppe. 26% des CEE ont été délivrés dans le Bas-Rhin, 21% en Moselle et 17% en Meurthe-et-Moselle.

Répartition des CEE délivrés par secteur dans le bâtiment résidentiel

Unité : gWh cumac





Les retombées économiques de la rénovation énergétique

On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de bouquets d'actions ou d'actions seules portant sur les postes énergétiques (toiture, murs, ouvertures, chauffage, eau chaude sanitaire) afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. Tous les montants ci-dessous sont Hors Taxes.

996 à 1 100 M€ HT de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc privé** ont été réalisés en 2015 dans le Grand Est, avec ou sans aide.

Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'actions ou d'une action seule.

Les travaux concernés portent sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).

La majorité de ces travaux d'amélioration énergétique n'ont pas recours aux dispositifs d'aide. Ils représentent 368 à 383M€ de chiffre d'affaires pour les entreprises (les auto-rénovations ne sont pas prises en compte).

Ce montant total de travaux représente **32 à 34% du chiffre d'affaires entretien-rénovation de logement** des entreprises du Grand Est.

Environ **181 M€** de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc social**.

En 2015, la Caisse des Dépôts a engagé le financement pour la rénovation thermique de 5 907 logements sociaux. Le coût moyen des travaux est de 30 600€/logement.

Chiffre d'affaires 2015
3 150 millions d'€

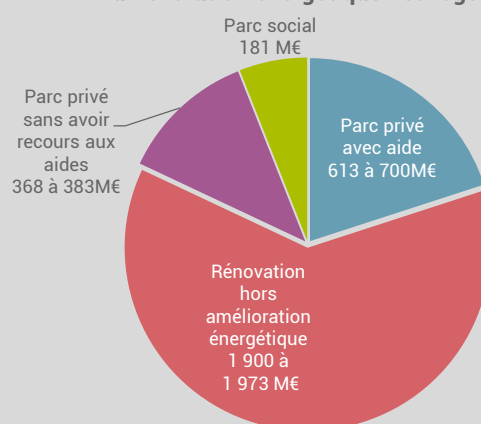
pour la rénovation (énergétique et autre) du logement dans le Grand Est

Source : CERC Grand Est – méthode Comptes de production du Réseau des CERC

Part de marché de la rénovation énergétique du logement privé
32 à 34 %

Part de marché de la rénovation énergétique du logement social
6 %

Volume de montant de travaux pour l'amélioration énergétique des logements

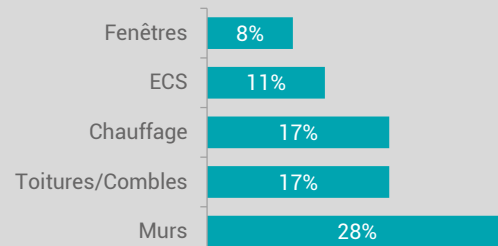


L'auto-rénovation

Source : OPEN

D'après la campagne 2015 sur les travaux achevés en 2014, de l'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement de l'ADEME, 18% des ménages réalisent eux-mêmes leurs travaux pour des rénovations, quel que soit le niveau de performance. 26% sont concernés lorsqu'il s'agit de travaux à faible impact énergétique et 5% des travaux pour des rénovations énergétiques performantes ou très performantes. Un certain nombre de ménages prend en charge une partie des travaux tout en faisant appel à des professionnels pour l'autre partie des travaux (rénovation mixte). Le coût moyen des rénovations en auto-rénovation est de 1 074€/logement quand il est de 6 159€ pour une rénovation professionnelle.

Part de l'auto-rénovation dans les actions réalisées par poste, en France en 2014



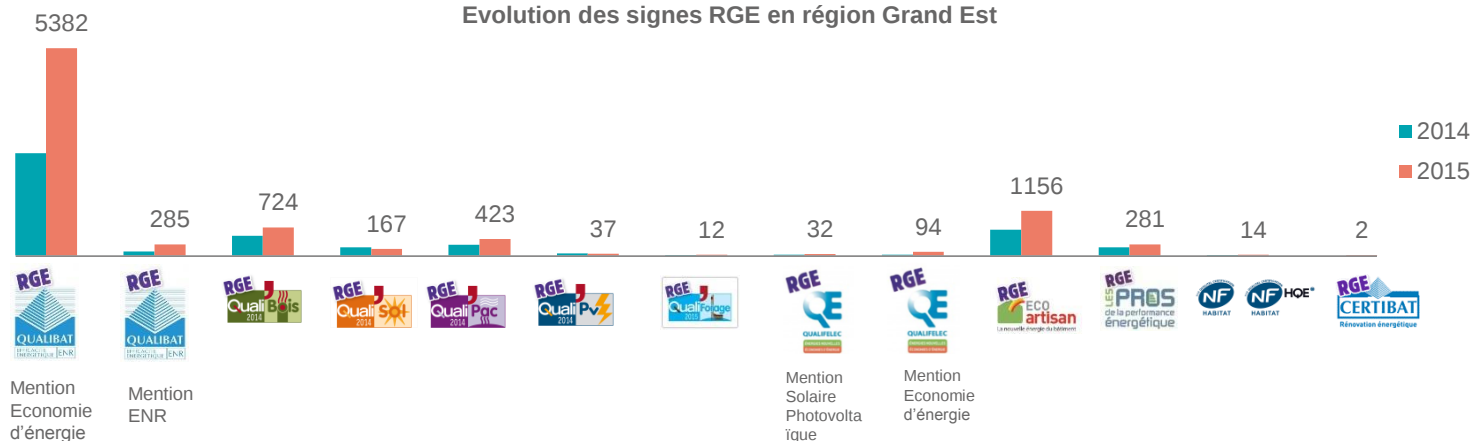


La mention «RGE», aujourd'hui «Reconnu Garant de l'Environnement» a été créée en 2011 pour permettre aux particuliers de repérer plus facilement les entreprises apportant la confiance nécessaire pour réaliser des travaux d'économie d'énergie. Les signes RGE sont obtenus par les entreprises et artisans du Bâtiment qui réalisent des travaux d'efficacité énergétique ou installent des d'équipements de production d'énergie renouvelable (EnR) et qui ont suivi une formation spécifique auprès d'un organisme accrédité par le COFRAC.

5 529 entreprises ont au moins un signe RGE à fin décembre 2015

Source : CAPEB, CEQUAMI, Certibat, FFB, I-CERT, Qualibat, Qualif'élec, Qualit'ENR, OPQIBI, OPQTECC

Evolution des signes RGE en région Grand Est



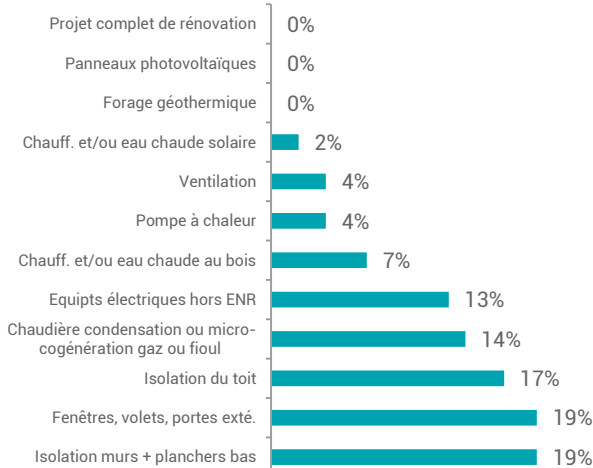
Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées. En effet, une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs signes de reconnaissance RGE

5 529 entreprises avaient au moins un signe RGE à fin décembre 2015 soit une augmentation de 2 768 entreprises par rapport à fin décembre 2014. Au total, 10 911 signes ont été délivrés à fin 2015. En moyenne, une entreprise possède près de 2 signes RGE. 43% des signes RGE du Grand-Est sont détenus par des entreprises lorraines, 19% par des entreprises bas-rhinoises. Le nombre d'entreprises ayant une ou plusieurs mention(s) RGE a fortement augmenté dans tous les départements, entre 2014 et 2015.

Les formations les plus suivies concernent l'isolation puis le chauffage.

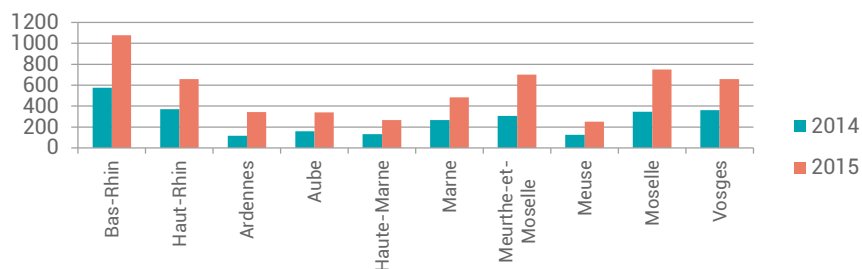
Répartition des signes RGE par type de qualification

Source : DHUP



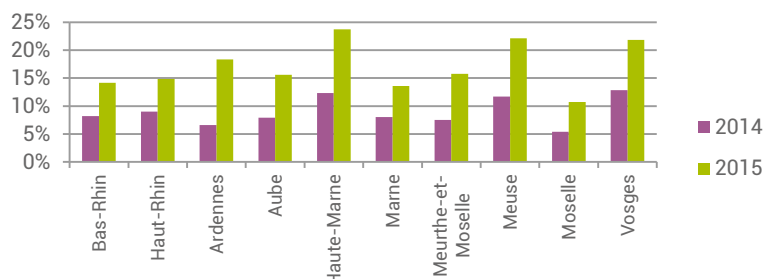
Nombre d'entreprises ayant une ou plusieurs mention(s) RGE

Source : DHUP



Part des entreprises RGE sur le total des entreprises du bâtiment

Source : DHUP-INSEE



RGE Etudes

Le nombre de signes « RGE études » est bas voire nul selon les mentions. 75 signes ont été recensés dans le Grand Est dont 43% en Alsace.

95% des signes concernent OPQIBI « l'ingénierie qualifiée Efficacité énergétique ENR ».



Les points d'entrée pour les particuliers : Les PRIS (Point Rénovation Info Service)

0 808 800 700 Service gratuit
+ prix appel

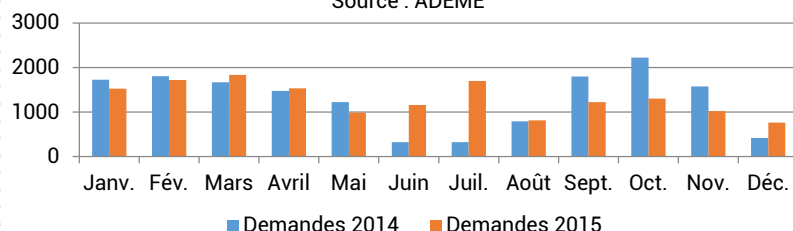
Ce dispositif de numéro unique s'inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Ce numéro Azur national doit permettre de répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Points Rénovation Info Service (PRIS) correspondant : le PRIS ANAH (géré par l'ADIL ou la DDT de son département) s'il est éligible aux aides ANAH ou vers le PRIS Espace Info Énergie le plus proche.

En 2015, les Espaces Info Énergie gérés par l'ADEME et la Région ont traité près de 15 600 demandes, soit 2% de demandes en plus par rapport à 2014. Le nombre de personnes ayant contacté un EIE a cependant diminué de 10% en 1 an.

Les ADIL départementales du Grand-Est, dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, les Ardennes, l'Aube, la Meurthe et Moselle et la Moselle, ont traité 3 972 consultations liées à l'amélioration de l'habitat ou les dispositifs d'aides, dont 70% concernaient l'amélioration de l'habitat, 62% concernant plus spécifiquement les travaux de rénovation énergétique.

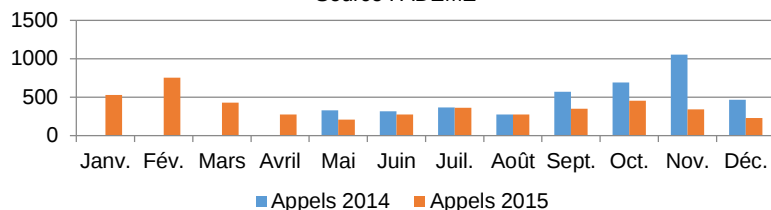
**Nombre de demandes traitées par les Espaces Info Énergie gérés
par l'ADEME et la Région dans le Grand-Est**

Source : ADEME



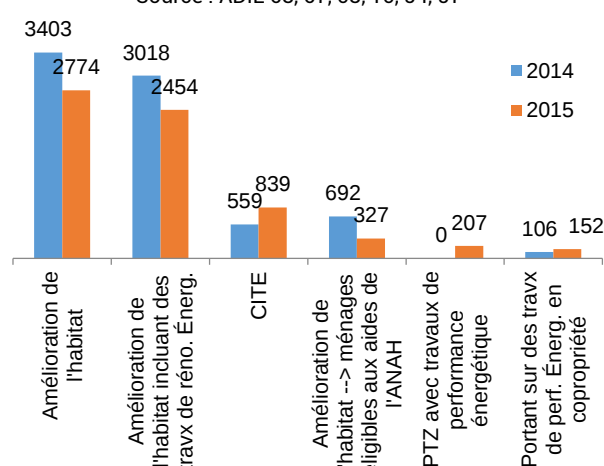
Nombre d'appels reçus au numéro Azur

Source : ADEME



**Répartition des consultations ADIL par type de
demandes**

Source : ADIL 68, 67, 08, 10, 54, 57



**Pour un accompagnement complet :
OKTAVE, le Service Intégré de la Rénovation Énergétique
s'appuyant sur les plateformes locales**

Les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et d'une solution de financement pour réaliser leurs travaux de rénovation BBC, via les plateformes locales de rénovation énergétique, qui sont présentes sur presque tout le territoire alsacien.

Ces plateformes de rénovation les orienteront vers des groupements d'artisans référencés qui pourront leur proposer une solution de travaux de rénovation complète adaptée à leur besoin. Cet accompagnement livre également des solutions de financement personnalisées et possibles pour la réalisation des projets.

Avec près de 200 professionnels formés en groupements, 180 particuliers ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour la rénovation globale et performante. 9 territoires proposent le service Oktave à 1,28 million d'habitants sur le territoire alsacien soit 68% de la population.

Les contacts des différentes plateformes locales sont disponibles via le lien ci-après.

<http://www.oktave.fr>

Des conseillers sont également disponibles dans les Espaces Info Énergie :

<http://www.energievie.info/page/espaces-info-energie>

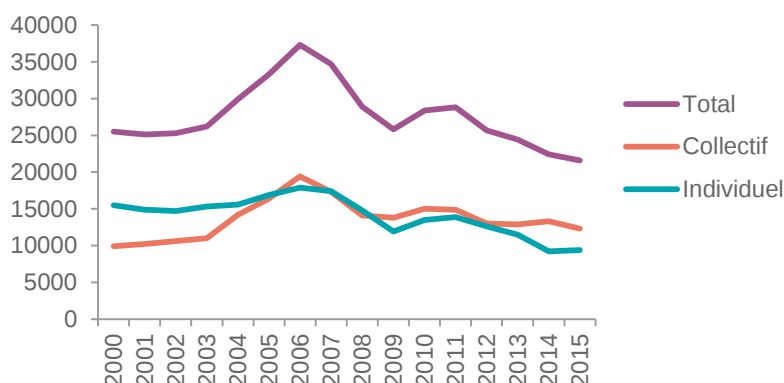


Ce qu'il faut savoir sur les bâtiments neufs

Source : SITADEL2 – DREAL Grand Est, CEDD

Les logements

Evolution des logements commencés en cumul des 12 mois de l'année, par nature de logements, estimation en date réelle



Le nombre de logements commencés baisse depuis 2012. En 15 ans, le nombre de construction a diminué de 15%, avec une hausse de 24% dans le collectif et une diminution de 39% dans l'individuel.

La part du logement collectif dans la construction neuve de la région Grand Est est de 57%.

En 2015, 58% de la construction de logements collectifs se situe sur le territoire de l'Alsace. 40% des logements individuels sont construits sur le territoire de la Lorraine.

La construction neuve de logements a généré environ 1,9 milliard d'€ de chiffre d'affaires en 2015.

443 300 logements construits depuis 2000

2000	2015
25 500	21 600
→ Logements construits	
2 054 000 m²	2 007 300 m²
→ Surfaces construites	
26 200	21 600
→ Logements autorisés	
2 378 200 m²	2 071 500 m²
→ Surfaces autorisées	

2000	2015
→ Surface moyenne logement individuel	
144 m²/logement	127 m²/logement
→ Surface moyenne logement collectif	
79 m²/logement	65 m²/logement

1,9 Md€ de Chiffre d'affaires*

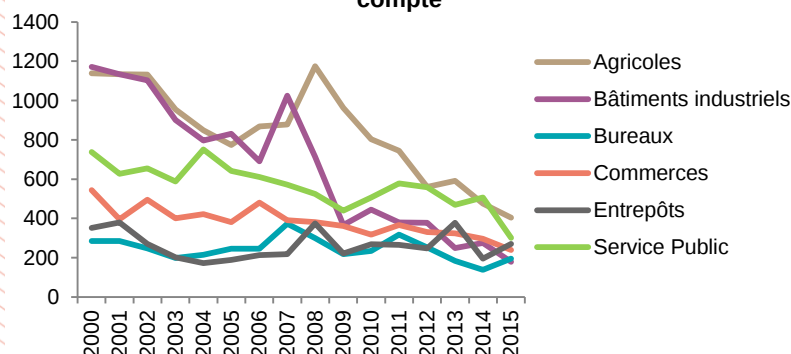
32 273 logements labellisés BBC depuis 2007

55 276 logements certifiés depuis 2007
(NF, NFHQ, THPE, THPE EnR, HPE, HPE EnR, BEPOS Effinergie, Effinergie+, Habitat & Environnement, Patrimoine Habitat & Environnement, Qualitel)

Sources : BBC-Effinergie, CERQUAL et CEQUAMI

Source : SITADEL2 – DREAL Grand Est/CEDD

Evolution des surfaces commencées en cumul des 12 mois de l'année, par destination, en date de prise en compte



Les surfaces construites ont chuté entre 2000 et 2015 dans le Grand Est, de près de 60%. Par destination, ce sont les bâtiments industriels qui enregistrent le plus fort recul de mises en chantier.

Les bâtiments non résidentiels

48 557 000 m² construits depuis 2000

2000	2015
4 252 000 m²	1 722 505 m²
→ Surfaces construites	
4 809 000 m²	2 418 000 m²
→ Surfaces autorisées	

1,7 Md€ de Chiffre d'affaires*

478 100 m² certifiés depuis 2008, dont 9% dans le public

Source : CERTIVEA

* Estimations CEBTP-Alsace



AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

ET AVEC LE CONCOURS :



GIE Réseau des CERC
Cellules Economiques Régionales
de la Construction

Ainsi que le concours des membres du GIE Réseau des CERC :



Région Grand-Est

1 place Adrien Zeller
BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

www.grandest.fr
www.climaxion.fr

ADEME Grand-Est

34, Avenue Malraux
57000 Metz
Tél. 03 87 20 02 90

www.ademe.fr/alsace
www.ademe.fr/lorraine
www.ademe.fr/champagne-ardenne
www.climaxion.fr

CEBTP-Alsace

14, rue du Bataillon de Marche n°24
67007 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 13 08 31

www.cebtp-alsace.asso.fr

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L.122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L.122-10 à L.122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.